

REGLEMENT

REGLEMENT DU
TRAIL HERMES – FREJUS ESTEREL 2018

Le TRAILS HERMES est organisé dimanche 08 avril 2018
par l'AMSL Fréjus – athlétisme et la ville de FREJUS.

PROGRAMME

- 8h00 départ des navettes de la randonnée pédestre
- 8h30 TRAIL 35 : Parcours 35 KM avec 1500m de dénivelés positifs
- 9h30 TRAIL 22 : Parcours 22 KM avec 1000m de dénivelés positifs
- 9h45 PITCHOUN TRAIL : circuit découverte de 2 kms pour les enfants
- 10h00 TRAIL 10 : Parcours 10 KM avec 500m de dénivelés positifs

CONDITIONS de PARTICIPATION

TRAIL 10 km – TRAIL 22 km

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés, Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ne peuvent participer que les coureurs qui ont rempli les conditions d'inscriptions : bulletin et droit d'engagement + certificat médical + autorisation parentale pour les mineurs :

Votre inscription ne sera validée que sur présentation d'une licence FFA (Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, Pass Running), F.F.TRI, FFCO, FFPM, en cours de validité. Ou d'une licence d'une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou, pour les non licenciés, d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical.

LIMITES D'ÂGE

Trail 22 KM : 2000 et antérieurement

Trail 10 km : 2002 et avant

Les mineurs devront présenter une autorisation de participation remplie par leur responsable légal

TRAIL 35 KM :

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés, Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ne peuvent participer que les coureurs qui ont rempli les conditions d'inscriptions : bulletin et droit d'engagement + certificat médical + autorisation parentale pour les mineurs :

Votre inscription ne sera validée que sur présentation d'une licence FFA (Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, Pass Running), F.F.TRI, FFCO, FFPM, en cours de validité. Ou d'une licence d'une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou, pour les non

licenciés, d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical.

LIMITE D'ÂGE : 1998 et antérieurement.

MATERIEL OBLIGATOIRE: Téléphone portable, sifflet et couverture de survie.

L'épreuve est courue en semi autosuffisance, de ce fait les concurrents devront se munir de :

- barres énergétiques ou de gels de leur choix.

- d'un minimum d' 1,5 l d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (banane, porte bidon, Camel bag, etc...)

RANDONNEE:

Tous les participants doivent avoir rempli un bulletin d'inscription (soit par courrier soit au départ de la randonnée).

Les enfants doivent être accompagnés de parents. Les mineurs devront présenter une autorisation de participation remplie par leur responsable légal.

La randonnée et LA MARCHÉ NORDIQUE ne sont pas des courses, aucun classement ne sera établi.

PITCHOUN'TRAIL

Le PITCHOUN'TRAIL n'est pas une course mais un mini- trail découverte sur un circuit de 2.5 km à parcourir à allure libre.

Les épreuves enfants ne donneront pas lieu à un classement. Les parents pourront accompagner leurs enfants tout au long du parcours.

PAS DE CERTIFICAT MEDICAL

Tous les participants doivent avoir rempli un bulletin d'inscription.

INSCRIPTIONS

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Les inscriptions peuvent se faire

- En ligne sur le site www.sportips.fr et ce jusqu'au 06 avril 2019 inclus.

- Par courrier et ce jusqu'au 01 avril 2019 inclus : Sur le bulletin téléchargeable ou sur internet :

Les inscriptions sur bulletins sont à adresser à " TRAILS HERMES FREJUS ESTEREL –

AMSL FREJUS HALLE DES SPORTS SAINTE CROIX. 230 rue des Marsouins BP 20073 83606 Fréjus cedex

- Sur le stand inscriptions sur place, le dimanche 08 avril
(Aucune inscription et modification ne sera prise par téléphone, voir bulletin d'inscription).

DROITS D'INSCRIPTIONS :

	Avant 31/01	Avant 12/03	Avant
05/04		Sur place	Fermeture
des inscriptions anticipées			
10 km	9€ 16€	11€	11€
20 km	15€ 26€	17€	19€
35 km	19€ 31€	23€	25€
Randonnées	9€ 16€	11€	11€

PITCHOUN'TRAIL : GRATUIT

Mode de règlement : chèque libellé à l'ordre de : " AMSL FREJUS ".

Tout engagement sera ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

DOSSARDS

La participation aux courses nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification. Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité.
RANDONNEES ET TRAILS : A retirer le dimanche 08 avril à partir de 7h30 dans le parc de la chapelle JEAN COCTEAU dans le quartier de la Tour de Mare à FREJUS (zone d'arrivée)

ASSURANCES

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie d'assurance de la F.F.A.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Les juges de Parcours pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

ORGANISATION SECURITE

Un service de sécurité sera mis en place sur le parcours. Il est toutefois conseillé aux concurrents de suivre parfaitement le fléchage de la course.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES DÉPARTS

- 8h00 départ des navettes de la randonnée pédestre
- 8h30 départ du TRAIL 35
- 9h30 départ du départ du TRAIL 22
- 9h10 départ du PITCHOUN'TRAIL
- 10h00 départ du TRAIL10

NOMBRE DE POINTS DE RAVITAILLEMENT :

Pour toutes les courses et les randonnées, des postes de ravitaillement liquide seront mis en place sur le parcours + 1 poste de ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

Trail 10 km et randonnée : 1 ravitaillement sur le circuit (carrefour de roche noire km 6.5)+ le ravitaillement d'arrivée

Trail 22 km : 2 ravitaillements sur le circuit (col du Testanier km10 et col de l'Auriasque km16) + le ravitaillement d'arrivée

Trail 35 km : 3 ravitaillements sur le circuit (col de l'aire de l'olivier km 14 -col du Testanier km 23 et col de l'Auriasque km 30) + le ravitaillement d'arrivée

AUCUN GOBELET NE SERA DISTRIBUE SUR LES POSTES DE RAVITAILLEMENTS : chaque participant devra se munir d'un récipient de son choix , gobelet réutilisable, gourde ou Kamel Bag

TEMPS LIMITE DE COURSE ET ZONE D'ELIMINATION : TRAIL 35KM ET 20 KM

Sur les Trail 35 km et 20 km l'organisation va mettre en place des temps limites de course.

Tout concurrent qui passera en ces points après le temps limite de course sera automatiquement mis hors course. Il sera rapatrié vers le parc de la chapelle Cocteau (lieu de départ et d'arrivée par un véhicule de l'organisation).

Trail 35 km :

Il va y avoir 3 points de contrôle :

- Ravitaillement 1 - Col de l'Aire de l'Olivier KM 14 : temps limite de course :11h05
- Ravitaillement 2 - col du Testanier KM 23 : temps limite de course 12h50
- Ravitaillement 3 – col de l'Auriasque KM29 : temps limite de course 14h00

Trail 20km :

Il va y avoir 2 points de contrôle :

- 1° Col du Testanier km 10,2 – temps limite 11h15

- 2° Col de l'Auriasque km 16,6 – temps limite 12h30

ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

SIGNALISATION

Rubalise, fléchage en hauteur.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Le massif de l'Esterel et le parc de la chapelle Notre Dame de Jérusalem étant classés, les parcours traversent de nombreuses zones naturelles protégées. Tous les concurrents, s'engagent à respecter les règles suivantes :

- CIRCUITS : Rester tout au long du parcours sur les chemins ou sentiers Balisés. Il est formellement interdit de sortir des circuits balisés.
- RAVITAILLEMENTS : Lors des ravitaillements tous les concurrents s'engagent à consommer les denrées sur la Zone de ravitaillement et de déposer leur gobelet et détritux dans les poubelles situées sur la zone de ravitaillement. Aucun concurrent ne pourra emmener les denrées et gobelets hors des Zones prévues à cet effet.
- DECHETS : il est formellement interdit aux concurrents de laisser des déchets tout au long des parcours.
- CUEILLETTE : toute cueillette de fleur ou plante est interdite

TOUT CONCURRENT QUI NE RESPECTERA PAS CES REGLES SERA MIS HORS COURSE.

AUCUN GOBELET NE SERA DISTRIBUE SUR LES POSTES DE RAVITAILLEMENTS : chaque participant devra se munir d'un récipient de son choix, gobelet réutilisable, gourde ou Kamel Bag

RÉCOMPENSE:

TRAIL 10 KM

Remise des récompenses à partir de 11H00 le dimanche 10 dans le parc de la Chapelle Cocteau

TRAIL 22 KM et 35 KM

Remise des récompenses à partir de 13H00 le dimanche 10 dans le parc de la Chapelle Cocteau

Pour chaque course : récompenses aux 5 premières féminines et 5 premiers masculins du classement scratch + au premier de chaque catégorie.

Seuls les concurrents, présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

UTILISATION D'IMAGE

" J'autorise expressément les organisateurs des « TRAILS HERMES – FREJUS ESTEREL » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux Trail Hermès – Fréjus Estérel, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ".

INTERNET

Les personnes inscrites sur Internet devront présenter leur licence ou leur certificat médical lors du retrait du dossard

VIE PRIVEE

Les classements de cette épreuve sont édités et transmis à la FFA. Si vous souhaitez que vos noms et prénoms ne figurent pas sur les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de votre course. Cette action est définitive et irréversible pour toutes les épreuves au calendrier FFA.

CONCLUSION

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.